

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 4 octobre 2023 à 16h

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Christophe DELORD, Philippe GENTY Charles ZILLIOX, Diane VIGIER, Frédéric DUBOUCHET, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

Elus du bureau excusés : Thierry KOVACS

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Yannick SIMON, Léontine PRIMARD

Lieu : Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Vienne

Horaires : 16h – 18h

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- ❖ Validation du compte-rendu du précédent bureau
- ❖ Point agenda
- ❖ Validation 1^{ère} version outil d'évaluation du Label « Territoire à Biodiversité Positive »
- ❖ Restitution de l'étude sur le panorama économique des Rives du Rhône
- ❖ Avis sur les révisions des PLU de Peyraud et de Saint-Romain en Gier
- ❖ Présentation panorama énergétique 2022 des Rives du Rhône et présentation du potentiel éolien sur le territoire
- ❖ Point sur le marché OCCSOL 2023

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 6 septembre est validé à l'unanimité.

POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 8 novembre à 9h** (le 1^{er} novembre étant un mercredi) à Châteauneuf de Galaure (commune où Diane Vigier est adjointe). Le Bureau du mois de décembre pourrait avoir lieu à Inspira.

Concernant les travaux de la Fédération des SCOT, les équipes du SMRR n'ont pas pu se rendre au séminaire de rentrée de la Fédé des SCOT qui a eu lieu le 19 septembre à Paris. De même, le rendez-vous initialement avec le Vice-Président de la Région AURA Philippe Meunier n'a pas eu lieu, la région ayant souhaité faire une pause dans la modification du SRADDET. Les équipes du SMRR participeront le 10 octobre prochain à un comité technique du Club Ville et Aménagement où une présentation du SCOT à l'heure du ZAN sera réalisée. Par ailleurs, l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme de Lyon aura lieu le 16 octobre prochain à Lyon. Enfin, une rencontre technique avec les SCOT voisins de l'InterScot Drôme et Ardèche aura lieu le lundi 16 octobre prochain.

Concernant les réunions relatives aux SCOT, PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées en septembre dans le cadre des PLUI d'Annonay Rhône Agglomération (PPA de présentation du des OAP et réunion d'échange avec les opérateurs immobilier pour « tester le PLUI »), et de Vienne Condrieu Agglomération (réunion technique sur le volet capacités foncières). Le SMRR s'est aussi mobilisé dans le cadre d'une réunion PPA relative à la révision du SCOT voisin du Grand Rovaltain. En octobre, le SMRR se mobilisera pour des réunions relatives aux PLU et projets à Chavanay, Pélussin et Châteauneuf de Galaure. Le SMRR participera à une réunion PPA dans le cadre de l'élaboration en cours du SCOT Sud Provence Baronnies. Par ailleurs, une réunion PPA de finalisation aura lieu fin novembre à Annonay Rhône Agglomération et dans le cadre d'un projet de reconversion de l'ancienne trésorerie d'Hauterives.

Concernant le volet économique, plusieurs réunions ont été organisées concernant les études friches en septembre (Châteauneuf de Galaure, Saint-Appolinard, Saint-Vallier et Pont-Evêque). Le SMRR a par ailleurs participé à une réunion avec la Directrice Régionale de SNCF Réseaux dans le cadre du projet INSPIRA avec les élus d'EBER. Des présentations des Rives du Rhône ont été faites auprès du directeur du Port d'Anvers et dans le cadre d'un séminaire ZAN et Paysages organisés par la DDT26 à Montélimar. En Octobre/Novembre, le SMRR a prévu de participer au séminaire stratégique de l'ADERLY, à de nouvelles réunions sur les friches. Les équipes du SMRR participeront au séminaire de lancement de l'AMI Territoire Productif, Sobre et Créateur de Valeur. Enfin, le SMRR rencontrera les représentants de l'aéroclub d'Albon.

Concernant le volet commerce, les équipes du SMRR ont rencontré les développeurs de l'enseigne belge Colruyt afin de leur présenter le DAAC du SCOT.

Concernant le volet déplacement, le SMRR a participé à un COTECH dans le cadre de la concertation sur les mobilités du Sud Lyonnais. En octobre, les élus participeront au COPIL prévu le vendredi 6 à Givors.

Concernant le volet habitat, les équipes du SMRR ont participé à la restitution de l'étude sur la vacance menée par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Le SMRR était présent lors des inaugurations organisées à Roiffieux et à Champagne ainsi que lors de la réunion de présentation du futur PLUI d'ARA auprès des professionnels de l'immobilier. Enfin, il est rappelé que la prochaine

conférence de l'habitat des Rives du Rhône aura lieu le vendredi 20 octobre à 9h à Chanas. Cette rencontre sera centrée sur les enjeux de santé, du vieillissement et de la biodiversité dans l'habitat et le logement.

Concernant le volet énergie, le SMRR a organisé un COTECH Energie avec les représentants de TOTAL Energies et se sont rendus au COPIL du PCAET d'ARA. Enfin, le SMRR organisera une réunion d'avancement de l'étude sur la santé et l'urbanisme en cours de réalisation par l'ORS pour le compte de l'ARS.

Concernant le volet EAU, plusieurs réunions ont été programmées en septembre : PGRE du Gier, Assises de l'Eau de l'Ardèche le 13 septembre matin à Saint Jean de Muzols en présence du Président Philippe Delaplacette, Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'île de la Platière à Sablons où le SMRR était représenté par Rives Nature. En octobre, un COPIL du PGRE de la Cance est programmé le 10 octobre et une CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence le 20 octobre. Les assises de l'eau des Rives du Rhône, qui concerneront le volet quantitatif de l'eau et le volet inondation, auront lieu en fin d'année en présence du sous-préfet de Vienne. L'objectif de ces assises est de pouvoir se parler, de définir le rôle du Scot, et d'échanger sur des arbitrages qui doivent être pris sur ces sujets pour éviter les frustrations actuelles. Ces assises doivent aussi préparer la prochaine révision où des évolutions seront nécessaires par rapport au Scot actuel sur le volet eau.

Concernant le volet Environnement, Rives Nature a participé à l'atelier sur le foncier agricole et naturel de l'OFPI et au séminaire de l'DDT26 à Montélimar. Yannick Simon s'est mobilisé pour une réunion sur les forêts alluviales du Rhône. En octobre, Rives Nature organisera son assemblée générale annuelle le 10 octobre à 18h à Saint-Maurice l'Exil où de nouvelles élections de l'exécutif de l'association auront lieu. Une rencontre avec les porteurs du TEN est programmée de même qu'une formation sur la fresque de l'eau.

Concernant les réunions de Révision de la charte du PNR du Pilat, le prochain comité de pilotage initialement fixé le 13 septembre a été reportée au 15 décembre à 9h30 à la Maison du Parc à Pélussin. Pour information, plus de 2000 remarques ont été émises par les PPA et analysées par les techniciens et élus du Parc. 3 réunions de travail sont programmées par le parc en octobre : un COPIL "Résilience, énergie et paysage dans le Pilat" à la Salle de l'Arbuel à Condrieu le 11/10, une réunion sur les dispositions pertinentes de la charte le 17/10 à Pélussin et une réunion dans le cadre du Plan paysage le 17/10 (élargissement du périmètre).

VALIDATION 1ERE VERSION OUTIL D'EVALUATION DU LABEL « TERRITOIRE A BIODIVERSITE POSITIVE »

Philippe Genty interroge les membres du Bureau sur leurs remarques vis-à-vis de l'outil d'auto-positionnement dans le cadre de l'actualisation de la charte « projet à biodiversité positive ». Yannick Simon rappelle le cahier des charges de ce nouveau label :

- A destination des maîtres d'ouvrages (collectivités et aménageurs) pour se poser les bonnes questions
- Axé uniquement sur la Biodiversité pour éviter un label « fourre-tout »
- Qui aille plus loin que la réglementation actuelle (environnement et urbanisme)

- Gratuit et complémentaire à d'autres labels déjà existants
- Mise en valeur / prise en compte de la diversité des espaces, espèces emblématiques des Rives du Rhône
- Illustré d'exemples / retours d'expériences des Rives du Rhône
- Label local permettant de faire le tri dans l'océan d'outils

Le futur label reposera sur un dossier pédagogique structuré en 3 parties principales :

Partie 1 : Livrets informatifs

- Contexte : présentation du territoire des Rives du Rhône
- Espaces et espèces emblématiques
- Synthèse des textes de lois liés à la protection de la biodiversité et articulation du label vis-à-vis de l'évaluation environnementale

Partie 2 : Questionnaire d'auto-évaluation de la prise en compte de la biodiversité

- Questionnaire Maitrise d'Ouvrage, Maitrise d'œuvre
- Uniquement sur les zones d'habitations
- 180 questions Maitrise d'Ouvrage
- 44 questions Maitrise d'Œuvre

Partie 3 : Mise à disposition d'outils/acteurs du territoires pour réaliser des fiches actions afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité évaluée en partie 2.

Concernant le processus de labellisation, l'objectif est d'accompagner les porteurs de projet le plus en amont possible de leur projet et que Rives Nature travaille étroitement avec eux pour la création des fiches actions et le suivi de ces dernières.

Philippe Genty propose que l'outil d'auto-évaluation, après présentation en assemblée générale de l'association puisse être testé par les EPCI. Des créneaux seront proposés en novembre dans ce sens et des expérimentations courant décembre jusqu'en Janvier seront également faites. De même l'outil sera soumis au Réseau de Veille Écologique pour expertise avant que le label final soit validé courant Février 2024 en Conseil Syndical du SMRR dans l'objectif d'engager une phase d'expérimentation de l'outil sur 1 an.

Il indique que l'assemblée générale de Rives Nature aura lieu le 10 octobre à 18h à Saint-Maurice l'Exil avec un renouvellement des instances de l'association. La présence des élus du SMRR et des EPCI est importante.

Les élus du SMRR valident cette première version de l'outil ce qui permet d'engager la phase de co-construction.

[RESTITUTION DE L'ETUDE SUR LE PANORAMA ECONOMIQUE DES RIVES DU RHONE

L'étude relative au panorama économique des Rives du Rhône, confiée à Magali Talandier et Manon Loisel, est désormais terminée. Une restitution des principales conclusions de l'étude est prévue lors du Conseil Syndical de ce soir. Une synthèse communicable sera produite d'ici fin octobre et sera diffusée à tous les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Magali Talandier introduit sa présentation en rappelant le cadre de la commande : les élus du Bureau du Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont souhaité mieux connaître, dans le cadre du plan de mandat

2020/2026, les caractéristiques économiques de notre grand territoire : richesse produite/richeesse captée, filières stratégiques, points forts/points à améliorer... Dans ce cadre, un marché d'étude a été confié à Magali Talandier et Manon Loisel pour une durée de 6 mois afin d'établir un diagnostic quantitatif et qualitatif ainsi que des scénarii de développement.

L'analyse des données quantitatives actualisée, présentée en mai dernier en conférence économique territoriale, a permis de mettre en exergue l'enjeu prioritaire identifié pour notre territoire des Rives du Rhône : Jusqu'où sommes-nous prêts à prendre le virage de la réindustrialisation ?

Rentrer par les enjeux industriels pour questionner toutes les mutations du territoire

> Le volet économique du Scot ne se résume pas à la question industrielle, il intègre évidemment les enjeux agricoles, touristiques, commerciaux, de services, ...

> Mais la question la plus prégnante pour le territoire « ici et maintenant », autour des Rives du Rhône en 2023, c'est celle du virage industriel, c'est-à-dire de l'amplification de la dynamique industrielle, en cours et à venir ;

> Une accélération qui va avoir des impacts sur tout le territoire (même les EPCI les moins industriels) et tous les autres secteurs économiques (agricole, touristique, logistique, de services, ...).

Les cinq défis à intégrer pour aborder au mieux le virage industriel auxquels techniciens et élus ont cherché à répondre :

1/ Virage industriel et sobriété foncière

Comment concilier croissance et sobriété dans l'usage des ressources ?

2/ Virage industriel et vulnérabilité économique

Quels mécanismes assurantiels adopter ?

3/ Virage industriel et accueil de la population

Comment augmenter les services ?

4/ Virage industriel et acceptabilité

Comment gérer la conflictualité que génère certains projets ?

5/ Virage industriel et gouvernance

Quelles sont les alliances à renforcer ?

1/ Virage industriel et sobriété foncière

Les principaux constats de l'étude sur ce premier enjeu :

L'accélération industrielle se double d'une accélération résidentielle

- Après plusieurs années de déclin, l'emploi exportateur a augmenté de +4,1% entre 2016 et 2019. On constate une montée en puissance des activités industrielles, en appui sur des secteurs différenciés, de petites industries très spécialisées (déclin de l'automobile mais maintien de la chimie, de l'IAA, de la santé, d'équipements de protection, d'articles divers).
- Un taux de croissance de la population supérieur à la moyenne régionale avec +1700 habitants par an répartis à égalité entre solde naturel et solde migratoire, avec sur-représentation des familles avec enfants et retraités.
- Le nombre d'emploi par actif diminue de façon continue. 80 emplois pour 100 actifs, un taux qui était de 90% en 1999.

Le ZAN comme contrainte de plus pour les acteurs économiques

- De nombreuses entreprises en croissance qui ont des projets d'extension (IVECO, Aixam, As Maroquinerie, MP Hygiène, Guillin, Concept Fruits, ...).
- Un impératif de préservation et d'accompagnement de la dynamique agricole auquel le ZAN peut utilement contribuer.

- Des acteurs privés qui appréhendent des concurrences entre projets résidentiels et projets économiques dans les futurs travaux de planification.

Des débats sur les marges de manœuvre foncières du territoire

- Atelier technique : « On n'a plus de marges de manœuvre foncières, donc on ne se sent pas en concurrence avec les territoires voisins sur l'accueil de nouvelles activités. »
- Atelier politique : « Nous avons encore des possibilités de développement. Le SRADDET parle de 900 hectares de développement potentiel. L'enjeu c'est d'arriver à lever toutes les contraintes réglementaires, juridiques et techniques pour y réussir à le faire sortir. »

La recherche d'un équilibre emploi / habitat

Atelier politique :

- La recherche du 1 pour 1 et de l'équilibre emploi / habitat (qui suppose une légère priorité pour les projets productifs car aujourd'hui on est à 0,8 emplois pour 1 habitant)
- La possibilité d'aller plus loin sur les logiques de mutualisation à l'échelle du Scot, dans la poursuite de la dynamique enclenchée par la conférence économique

La nécessité d'un changement de logiciel d'aménagement

Atelier politique : la nécessité d'une forte maîtrise publique pour pouvoir accueillir les entreprises à des coûts raisonnables, sans leur imputer les effets de toutes les réglementations.

Atelier technique : la nécessité de trouver des méthodes pour passer d'une croissance extensive à une croissance qualitative, notamment en avançant sur deux axes :

- la recherche de solutions pour la mobiliser la vacance des centres-villes pour l'accueil des nouveaux actifs (en lien avec les industries fortement pourvoyeuses de nouveaux emplois)
- un questionnement collectif sur la pertinence de transformer des zones commerciales en zones mixtes

2/ Virage industriel et vulnérabilité économique

Les principaux constats de l'étude sur ce deuxième enjeu :

Un territoire industriel est un territoire plus exposé à la concurrence

- Le territoire a la chance de s'appuyer sur une diversité de secteurs industriels importante avec des bonnes complémentarités (textile/luxe, automobile, chimie, ameublement, santé...).
- Les secteurs industriels sont davantage soumis à concurrence internationale que les autres, avec une exposition importante au moment des crises. Importance de l'emploi intérimaire comme variable d'ajustement.
- Le territoire a mis onze ans pour se « remettre » de la crise de 2008 (retour au niveau d'emploi d'avant la crise).

Le profil industriel s'oppose-t-il au développement d'autres activités ?

- Certains acteurs du tourisme regrettent que le profil industriel du territoire freine le développement de certaines activités : « A Annonay les restaurateurs travaillent bien le midi ils n'ont pas intérêt à ouvrir le soir et le week-end. Pendant longtemps lorsqu'IvecoBus fermait au mois d'août la ville s'arrêtait... il ne reste plus rien pour les touristes ! » (OT Ardèche Grand Air)
- Certaines activités de support sont dépendantes de l'activité industrielle et donc elles-mêmes exposées : ex. de ViaLogistique qui a fermé après Tetra Medical

Quels mécanismes assurantiels adopter ?

Des débats sur l'intérêt à accorder aux fonctions supports

- Atelier technique : le fait que le territoire soit sous-doté en services aux entreprises et fonctions supports (logistique, nettoyage industriel, petit BTP, BET technique, ...) n'est pas vu comme problématique. On l'explique par le fait que certaines fonctions sont internalisées dans les entreprises industrielles et d'autres très présentes dans les métropoles voisines.
- Atelier politique : il faut tout de même porter attention aux choix stratégiques de la métropole de Lyon pour ne pas subir des effets de reports de certaines activités et pour se positionner sur les activités les plus intéressantes pour le développement du territoire.

La nécessité de soutenir le développement de certaines activités

- Atelier politique et technique : travailler les liens entre tourisme et industrie, moins sur la construction d'offres de destination que sur la mobilisation des clientèles potentielles (ex. le CE de Michelin et le Parc du Pilat Rhodanien) et avancer sur la construction de circuits touristiques pour épaissir la durée des séjours
- Atelier politique et technique : avancer sur les enjeux de formation, en partenariat avec les structures existantes, en se focalisant sur les besoins du territoire (restauration, hébergement, soudure et maintenance,...)

3/ Virage industriel et accueil de la population

Les principaux constats de l'étude pour ce troisième enjeu :

Tensions sur la main d'œuvre et attractivité du territoire

- Des entreprises industrielles qui se confrontent à des difficultés de recrutement, malgré des efforts réalisés sur les conditions de travail (augmentation des salaires, flexibilité des horaires, recrutement en CDI de personnes sans diplômes formées sur place, ...). Chamatex, Frappa, Groupe Rivoire, Daher, ...
- Certaines attendent que le territoire valorise davantage ses atouts « On arrive parfois à attirer un trentenaire qui vit en agglomération et veut se mettre au vert. Mais notre challenge est de communiquer sur la région et de dire qu'on est dans un coin agréable, il y a des activités sympathiques, on y mange bien ! ».

Les fonctions de services à la population et d'accueil sont en tension

- Problématique d'hébergement des saisonniers ou des prestataires ponctuels, en matière agricole, pour les prestataires de la centrale, pour les prestataires de la pétrochimie...
- Problématique de l'accès aux soins et à la petite enfance qui pèse sur l'attractivité du territoire (cf. entretien centrale nucléaire)
- Qui a des impacts sur l'emploi féminin : temps partiels, contrats courts, intérim et un taux de chômage féminin supérieur à la moyenne régionale (taux de chômage masculin est inférieur à la moyenne)

Comment augmenter l'offre d'accueil et de services à la population ?

Valoriser davantage toutes les ressources du territoire, à grande échelle

- Atelier politique : la perspective d'un guide du nouvel arrivant à l'échelle du grand territoire, pour faire prendre conscience aux actifs de la palette des possibilités d'accueil à l'échelle des Rives du Rhône
- Atelier politique : mobiliser davantage les solutions d'hébergement existantes (CFA, dortoirs, internat, ...) pour soulager les campings, éviter les squats et les problèmes de salubrité.

Mettre les acteurs industriels en situation de participer à l'augmentation de l'offre

- Atelier technique : des tensions sur les crèches, notamment parce que dans certains territoires le format « assistantes maternelles » ne correspond plus aux besoins. Comment diversifier les offres d'accueil, sans faire tout peser sur l'acteur public ? Comment mettre davantage les acteurs privés à contribution ?
- Atelier technique : comment faire en sorte que l'offre de soin présente sur certains sites industriels puisse être mise à disposition du territoire pour augmenter le nombre de généralistes ?

Atelier technique : travailler sur des solutions de mobilités permettant de partir des besoins des salariés des industries (ex. Klaxit à l'échelle du grand territoire)

4/ Virage industriel et acceptabilité

Les principaux constats de l'étude pour ce quatrième enjeu :

La vocation industrielle se heurte à la vocation résidentielle

- La multiplication des recours sur des grands projets (Inspira, projets de méthaniseurs, usine de Paracétamol de Roussillon...)
- Des mobilisations qui réunissent des nouveaux habitants avec nouvelles attentes (néo-ruraux) mais aussi des anciens salariés de l'industrie.

Plusieurs sujets de craintes émergent :

- La santé environnementale : autour des nuisances, des pollutions olfactives, des fumées, ... (ex. Tetra Medical et les potentielles expositions à l'oxyde d'éthylène)
- L'accès à des ressources en tension : autour de la ressource en eau (Inspira), de l'accès au foncier, ...

Comment gérer la conflictualité que génèrent certains projets ?

L'importance de la pédagogie

- Atelier politique : beaucoup d'idées reçues ; « un classement SEVESO c'est un signe de protection par de danger ! Le vrai risque ce sont les zones qui ne sont pas classées et qui devraient l'être. »
- Atelier technique : besoin de communiquer collectivement de manière positive sur l'industrie, notamment en montrant tout ce qu'elle finance concrètement sur le territoire
- Atelier politique : importance du rôle des élus pour écouter et entendre toutes les parties prenantes (ex. de la démarche Plan Local de Conservation auquel participe EBER en partenariat avec la SAFER, la LPO, ...)
- Atelier politique : l'option de mobiliser une agence de communication spécialisée dans le langage industriel pour aider les élus à mieux s'en parler

La nécessité de mobiliser davantage les acteurs économiques dans la concertation

- Atelier politique : la nécessité d'être proactif, sur le modèle de la journée développement durable d'OSIRIS avec tous les acteurs industriels ; la nécessité de coordonner les démarches de concertation menées tous les acteurs.

5/ Virage industriel et gouvernance

Renforcer les alliances « au-dedans » avant de coopérer davantage avec le « dehors »

Entre les acteurs publics

- Ateliers politique et technique : la conférence économique comme premier grand pas pour plus de partage, notamment autour des enjeux fonciers

- Atelier technique : une candidature commune pour Territoire d'Industrie, pour mettre en cohérence le périmètre
- Atelier politique : une ingénierie commune pour mettre en commun le repérage des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt ou les fonds européens et mutualiser les moyens pour y répondre, permettrait de soulager l'ingénierie de chaque EPCI qui croûle sous les dossiers
- Atelier politique : avec les voisins, enjeu de parvenir à exister dans les scènes de discussion collective, et notamment dans l'Axe Rhône

Avec les acteurs privés

- Atelier technique : avancer sur les enjeux d'écologie industrielle sur le modèle des réflexions lancées par Porte Drôme Ardèche, en associant étroitement les entreprises et les partenaires CIRIDD / ADEME.

En complément de cette étude, Julien indique que le SMRR a été déclaré lauréat en septembre 2023, avec les 5 DDT de son périmètre, de l'AMI "Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs". Le projet de réponse préparé par le SMRR et les 5 DDT met notamment en avant les deux sites économiques :

- D'Inspira/OSIRIS à EBER
- De Marenton/Boissonnette (+ Munas et Lombardière/le Mas) à ARA

[AVIS SUR LES REVISIONS DES PLU DE PEYRAUD ET DE SAINT-ROMAIN EN GIER

PLU DE PEYRAUD

Adeline Menneron présente l'analyse du PLU de PEYRAUD (07) :

La commune de Peyraud est située dans le département de l'Ardèche, dans la vallée du Rhône, à une dizaine de kilomètres de l'agglomération Roussillon -St Rambert d'Albon. Elle fait partie de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Quelques données clés :

- Environ 596 hectares dont 48% de milieux agricoles
- 509 habitants en 2016 perte de population lente depuis 2000)
- 268 logements (dont 83% de RP)
- 10,8% de logements vacants en hausse
- 62 % de locataire
- Taille des ménages à 2,14, pop vieillissante
- Pas de desserte en TC (hors T scolaire)
- Un secteur agricole développé (288 ha) et principalement axé autour de la culture céréalière.

CONTENU DU PROJET DE PLU :

- **L'habitat**
 - Le projet de PLU prévoit un développement de la commune sur 12 ans, avec la création d'environ 24 logements, répartis :

- 12 lgts dans un secteurs de développement en zone AU (et 1 changement de destination secteurs avec des OAP
 - 16 lgts en coup parti depuis 2019 de réalisé sur la commune dont 3 sans foncier (division parcellaires et renouvellement urbain)
 - Création de logements s'appuie sur une assiette foncière de 0,36 ha dont une partie en renouvellement urbain et est encadrée par 1 OAP comprenant des prescriptions permettant d'encourager la diversité des formes urbaines. => La densité moyenne sur le secteur d'OAP proposée est de 30 lgts /ha et pas de phasage.
 - Objectif de mixité social non traduit par des outils règlementaires
 - Objectif de développement compatible avec les objectifs du Scot, plus de 10 % des logements sont produits sans foncier.
- **Commerce**
 - Zone de centralité trop vaste, recouvre la zone UA, UB et AU
 - Autorise les activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle dans toutes les zones urbaines du PLU.

=> Incompatible avec le SCoT

- **Agriculture**
 - Bonne préservation des espaces agricoles, peu de mitage. Fort resserrement de l'enveloppe urbaine sur les hameaux.

Attention autorise les sièges d'exploitation ainsi que les habitations en zone N.

- **Environnement**
 - Bonne préservation des espaces naturels : préservation des corridors écologiques, des zones humides et des ripisylves,
 - Temporalité de la livraison de la nouvelle STEP

PROPOSITION D'AVIS

Le Bureau syndical émet un avis favorable sur le projet de PLU assorti de 4 réserves visant à assurer la compatibilité du PLU avec le Scot approuvé le 28 novembre 2019.

Réserve n° 1 concernant le commerce :

Le Scot des Rives du Rhône demande que les secteurs où le commerce de moins de 300 m² de surface de vente est autorisé soient localisés dans la ou les centralités du bourg et sur des périmètres de taille restreinte. Le PLU autorise le commerce dans l'ensemble des zones UA, UB et 1AU de la commune. Afin d'être compatible avec le Scot, merci de ne pas autoriser le commerce dans l'ensemble des zones urbaines mais sur un secteur plus concentré du centre-bourg. Pour cela :

- Il est possible d'autoriser le commerce uniquement en zone UA,
- Il est possible de créer un sous-secteur UAc et UBc dans le centre-bourg où le commerce serait autorisé et d'interdire le commerce dans le reste des zones UA et UB.

- A noter que le commerce est autorisé dans le règlement de la zone 1AU bien que non mentionné dans l'OAP. Il conviendrait de rendre cohérent les pièces du PLU.
- Pour prendre en compte les spécificités des zones rurales, il est possible d'autoriser dans le règlement dans certains secteurs d'habitat où l'accueil de commerces n'est pas pertinent « la construction, l'aménagement et l'extension des locaux à destination d'artisanat et commerce de détail et d'activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle compatibles avec le caractère résidentiel de la zone, à condition que ces locaux soient accessoires à une construction à destination principale d'habitation. Cela permet de rendre possible l'installation de ce type d'activité en étant compatible avec le DAAC ».

Réserve n°2 concernant les habitations et siège d'exploitation en zone N

L'écriture de votre règlement laisse entrevoir une brèche pour la réalisation d'habitation. Pour rappel, tout ce qui n'est pas interdit est de fait autorisé, or vous ne ciblez que l'hébergement p 76 dans votre règlement. Le SCOT ne permet que la gestion du bâti existant en zone naturelle et donc n'autorise pas la construction de nouvelle habitation en zone N. Le règlement est à adapter.

D'autre part, le règlement de la zone N autorise la construction de nouveau siège d'exploitation, ce qui n'est pas autorisé par le SCOT.

Réserve n°3 relative à la création de la zone NL

Ce projet implanté en zone de réservoir de biodiversité à protection forte (site Natura 2000 de l'île de la platière) mérite d'être davantage précisé dans le PLU afin de mieux comprendre le projet et d'en mesurer ses impacts. Le règlement de la zone NL autorise la construction d'équipement pour l'accueil touristique limité à 200m². L'emprise de ce secteur est conséquente pour un secteur de taille et de capacité limitée et est impacté par un risque modéré d'inondation. A la lecture du PLU, le projet ne semble pas mature, le sous zonage doit être retiré.

Il n'est pas fait écho dans le PADD du projet d'équipement d'accueil touristique alors que le zonage prévoit un sous-secteur à cette fin. Les pièces du PLU doivent être mise en cohérence.

Réserve n°4 relative à l'ouverture de la zone 1AU

Actuellement la STEP de la commune est très ancienne et sa capacité nominale en EH est très en dessous des charges entrantes. Dans l'attente de la réalisation de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire de conditionner l'ouverture de la zone 1AU à la mise en service de la future station d'épuration.

PLU DE SAINT-ROMAIN-EN-GIER

La commune de Saint-Romain-en-Gier est située dans le département du Rhône, dans la vallée du Gier, à une vingtaine de kilomètres de la ville de Vienne. Elle fait partie de Vienne Condrieu Agglomération.

Quelques données clés :

- Environ 405 hectares
- 583 habitants en 2018 augmentation de population depuis 2008 : croissance 1,6% /an)

- 252 logements (dont 93% de RP)
- 5,2% de logements vacants en baisse
- 77 % de propriétaire
- Taille des ménages à 2,48, pop vieillissante
- Pas de desserte en TC (hors T scolaire)
- Commune au relief très marqué, vallée étroite du Gier marqué par la présence d'infrastructures lourdes (autoroute A47, voie ferrée, couvert forestier dominant)

CONTENU DU PROJET DE PLU :

- **L'habitat**
 - Le projet de PLU prévoit un développement de la commune sur 10 ans, avec la création d'environ **23 logements**, répartis :
 - 11 lgts dans un secteurs de développement en zone AU sur le secteur de Palavezin
 - 4 lgts dans l'ancienne centralité + 4 bâtis repérés pour le changement de destination
 - Création de logements s'appuie sur une assiette foncière de **0,69 ha en extension** et est encadrée par 3 OAP comprenant des prescriptions permettant d'encourager la diversité des formes urbaines. => La densité moyenne sur le secteur d'OAP proposée est de **22 lgts /ha** et pas de phasage.
- **Objectif de mixité social traduit par des outils règlementaires : servitude**
 - Objectif de développement compatible avec les objectifs du scot, plus de 10 % des logements sont produits sans foncier.
- **Commerce**
 - Autorise les activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle dans toutes les zones urbaines du PLU.

=> Incompatible avec le SCoT

- **Agriculture**
 - Bonne préservation des espaces agricoles, peu de mitage. Fort resserrement de l'enveloppe urbaine sur les hameaux.
 - Attention autorise les sièges d'exploitation ainsi que les habitations en zone N .
- **Environnement**
 - Bonne préservation des espaces naturels : préservation des corridors écologiques, des zones humides et des ripisylves,

IPROPOSITION D'AVIS

Le Bureau syndical émet un avis favorable sur le projet de PLU assorti d'une réserve visant à assurer la compatibilité du PLU avec le Scot approuvé le 28 novembre 2019.

Réserve n° 1 relative au commerce :

Le Scot des Rives du Rhône demande que les secteurs où le commerce de moins de 300 m² de surface de vente est autorisé soient localisés dans la ou les centralités du bourg et sur des périmètres de taille restreinte. Le PLU autorise les activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle dans l'ensemble des zones Urbaines Ua, Ub et Ui. Afin d'être compatible avec le Scot, merci de ne pas autoriser les activités de services dans l'ensemble des zones sans limitation. Pour cela :

- Pour prendre en compte les spécificités des zones rurales, il est possible d'autoriser dans le règlement dans certains secteurs d'habitat où l'accueil de commerces n'est pas pertinent « la construction, l'aménagement et l'extension des locaux à destination d'artisanat et commerce de détail et d'activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle compatibles avec le caractère résidentiel de la zone, à condition que ces locaux soient accessoires à une construction à destination principale d'habitation ». Cela permet de rendre possible l'installation de ce type d'activité en étant compatible avec le DAAC.
- Ne pas autoriser ce type d'activité en zone UI.

En complément, plusieurs remarques sont formulées permettant d'améliorer la qualité du document. Elles concernent les points suivants :

Remarque n°1 relative à la zone NA1 et la création d'habitation

Le PLU prévoit la mise en place d'un STECAL NA1 dans lequel est autorisée une habitation nouvelle limitée à 80m² en lien avec l'activité initiale restaurant, hébergement et accueil touristique autorisée dans le volume existant. La phrase n'est pas claire et sous-entend la possibilité de créer une nouvelle habitation de 80 m² en dehors du volume existant. Il serait opportun de clarifier l'écriture du règlement. Ce secteur de STECAL se situe au cœur d'un corridor écologique d'intérêt local, la création de nouvelle habitation n'est pas recommandée.

Remarque n°2 relative à la zone Nt

Le PLU prévoit la mise en place d'un STECAL Nt dans lequel est autorisée la réhabilitation d'une ancienne habitation (jusqu'à 200m²). Cet usage « habitation » semble incohérent avec le projet de développement d'un site d'accueil du public touristique et de restauration porté par la commune et décrit dans l'OAP. J'attire votre attention sur l'incohérence des usages sur un même site.

Par ailleurs le règlement de la zone autorise les locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, cette destination ne semble pas correspondre au projet de la commune. Je vous préconise de mettre en cohérence les pièces du PLU.

Remarque n°3 relative au règlement de la zone AU :

Attention à l'incohérence du règlement de la zone AU avec l'OAP. En effet, le règlement autorise les équipements en zone AU alors qu'il s'agit d'un secteur résidentiel défini à travers l'OAP.

Remarque n°4 relative aux objectifs de mixité

Une servitude de mixité est fixée à 20% en zone AUa. Attention à la mise en œuvre pouvant être compliquée de cet objectif, se traduisant par la création de deux logements. Ce volume de logement est peu attractif pour les bailleurs et risque de ne pas permettre la réalisation d'un projet sur ce tènement.

PRESENTATION PANORAMA ENERGETIQUE 2022 DES RIVES DU RHONE ET PRESENTATION DU POTENTIEL EOLIEN SUR LE TERRITOIRE

▪ Présentation de la synthèse de l'observatoire Climat Air Energie

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a obtenu les dernières données de l'observatoire Climat Air Energie AURA publiées cet rentrée 2023 à l'échelle du SCOT. Outil d'observation copiloté par la Région AURA, l'Etat, l'ADEME et les Agences de l'Eau, l'observatoire Climat Air Energie permet d'avoir un portrait énergétique territorial à jour en lien avec la mise en œuvre des PCAET et des projets TEPOS des Rives du Rhône. Adeline Menneron présente les chiffres clés de cette étude à l'échelle des Rives du Rhône

Parmi les principales leçons à retenir de cette édition 2023 (pour rappel sur les chiffres consolidés de 2021) :

- Baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) depuis 30 ans, mais trop faible ralentissement. Pour rappel : Dans le cadre de la stratégie bas carbone la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990 - neutralité carbone à 2050. Cependant, et dans un contexte de reprise de l'activité post-covid, nous observons une nouvelle hausse de 8% des émissions de GES en 2021.
- Les puits de carbone à l'échelle des Rives du Rhône : Capacité d'absorption à 599KteqCo2/an contre 2350Kteq CO2 émis à l'échelle du territoire. La baisse des émissions et l'augmentation des capacités de stockage vont dans le bon sens.
- Consommation énergétique à l'échelle des Rives du Rhône : Réduction ces 15 dernières années de notre consommation énergétique. Peu d'évolution en 30 ans de la part de chaque secteur, si ce n'est la baisse du transport de 6 points réattribuée à l'industrie. Depuis 5 ans hausse de l'habitat (1%), industrie (6%), déchet (27%), transport (7%), agriculture (7%) et baisse du tertiaire (-6%) et du transport routier (-16%)
- A l'échelle du SCOT, la production d'ENR est en constante augmentation grâce aux efforts des EPCI : + de 10% de la production électrique est fournis par des installations d'ENR en 2021 (6% en 2011) soit 20% de nos besoins énergétiques. Là encore, la trajectoire, malgré sa lenteur relative, va dans le bon sens avec un objectif 2050 désormais atteignable sous réserve de ne pas réduire les efforts dans les prochaines années.
- S'agissant du potentiel disponible pour le développement des ENR, l'observatoire Climat Air Energie propose la répartition suivante :
 - 196 291 MWh potentiel Biogaz
 - 732 750 MWh potentiel Solaire thermique productible
 - 1 824 079 MWh potentiel solaire Photovoltaïque (100% des toitures et ombrière)
 - 615 km² de surface de forêts exploitables

- **Présentation de l'étude du potentiel d'énergies renouvelables (éolien) réalisé par TOTAL Energies pour le compte des Rives du Rhône**

Rappel de la méthodologie de définition des zones éligibles au développement éolien à l'échelle des Rives du Rhône utilisée par les équipes de TOTAL ENERGIES

Les zones éligibles à l'éolien sont situées en dehors des contraintes dites « rédhibitoires » à cette technologie et présentant un potentiel suffisant (superficie éligible & ressource en vent)

Les critères pris en compte sont :

Réglementaires :

- Éloignement > 500m des habitations
- Éloignement > 300 des ERP
- Éloignement des routes, du réseau ferroviaire et des lignes HTA (~2 D)

Relief et gisement :

- Lignes de crête (min. 600m linéaires) ou plaines ventées (min. 6m/s en moyenne à 100m)

Environnement :

- En dehors des zones Natura 2000, des ZICO, des réserves biologiques ou naturelles, des zones centrales d'une réserve de la biosphère et des parcs nationaux

Patrimoine :

- En dehors des périmètres de protection des sites classés, inscrits ou remarquable

Aéronautique :

- Armée de l'Air : RTBA abaissé au sol, rayon de protection des radars militaires
- Aviation civile : Rayon de protection des radars de l'aviation civile

Technique :

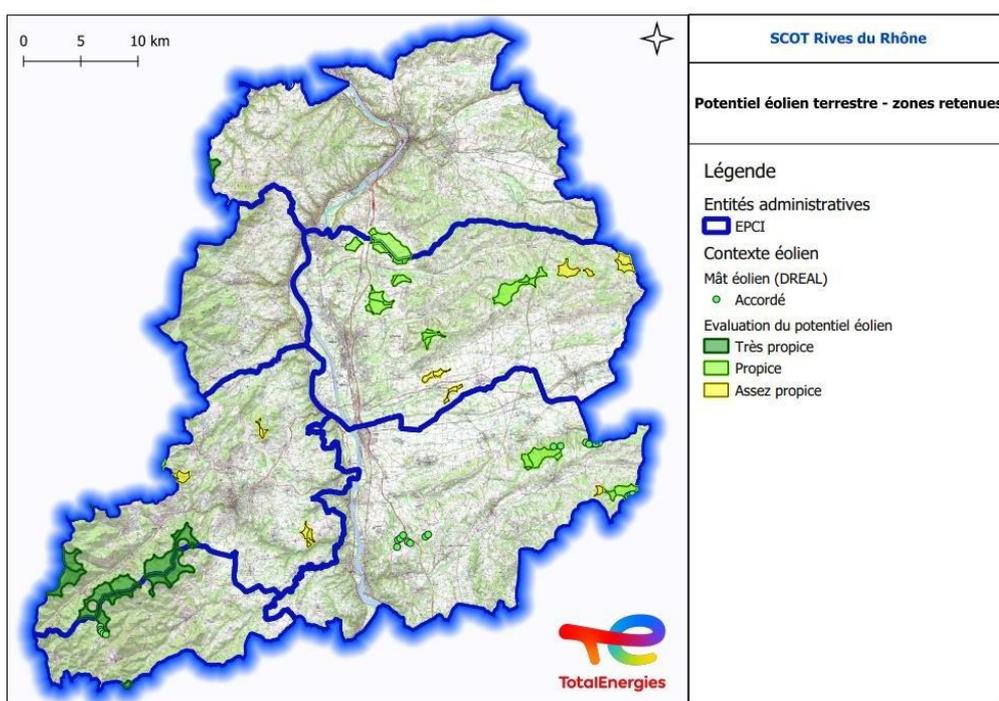
- Radars météorologiques : rayon de protection

Raccordement :

- Distance maximale de 17km d'un poste source

La définition des zones et l'évaluation de leur potentiel se fait à travers la superposition cartographique des enjeux présents sur les territoires suivis d'une évaluation humaine du potentiel de chaque zone.

- Les enjeux majeurs à l'échelle du territoire du SCoT Rives du Rhône sont :
 - La proximité à la centrale nucléaire de Saint-Alban / Saint-Maurice
 - Les rayons de coordinations des radars de l'Aviation Civile (aéroport de Lyon et aéroport de Grenoble)
 - Le rayon de coordination (70 km) du radar militaire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
 - Le Secteur d'Entraînement Très Basse Altitude (SETBA) de l'Armée de l'Air
- D'autres contraintes peuvent apparaître lors du développement du projet (servitudes, biodiversité, etc)



- Le rôle du SMRR dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

1) Consultatif après que les communes aient défini des zones, avis motivé sur la base :

- de la traduction des besoins du territoire selon la stratégie bas carbone de l'état,
- des objectifs inscrits dans les PCAET (attention certaines PCAET sont intérieures à la stratégie bas carbone, la future révision du SRADDET va être encore plus exigeante sur le volume d'ENR)
- des préconisations et recommandations inscrites dans le SCOT
- des repérages /opportunités ciblées par des opérateurs

2) Accompagnement des communes et/ou EPCI si sollicitation

- Quels moyens ?
- Quel délais ?

Quelle implication dans l'élaboration des chartes agricoles sur l'agrivoltaïsme ?

La loi APER a chargé les chambres d'agriculture de définir le potentiel agrivoltaïque sur les territoires, travail en cours mais rédigé en chambre.

Quel niveau d'exigence pour le SCOT lors de sa révision ?

- SCOT intégrateur des PCAET ? La loi APER le permet
- Quelle exigence ? Schéma d'accueil des ENR ?

Adeline Menneron indique que le COTECH Energie qui réunit les techniciens des EPCI pourra permettre d'apporter des réponses à ces interrogations et le Président Philippe Delaplacette propose que le SMRR soit à disposition des EPCI et les communes pour la réalisation de ces travaux.

PRESENTATION DES OFFRES REÇUES DANS LE CADRE DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION DE LA NOUVELLE ANALYSE DE L'OCCUPATION DES SOLS 2023

Cédric Lansou présente les deux offres réceptionnées dans le cadre du marché. Les prestations à réaliser et la méthodologie proposée sont similaires, seuls les délais et le prix varient.

Après échange avec les élus du Bureau, ces derniers décident de retenir l'offre présentée par CLS.

Le Président Philippe Delaplacette remercie les participants du Bureau syndical et conclue la séance à 18h en invitant les participants à rejoindre les locaux voisins de Vienne Condrieu Agglomération pour le Conseil Syndical.